R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTERE DE LA JEUNESSE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE DE CORSE

LICENCE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;
Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2009 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE DE CORSE à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. JEAN-PIERRE SIMEONI, né le 20 avril 1986 à BASTIA (02B), en vue de son inscription à la Licence ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE** DROIT, ECONOMIE, GESTION, Mention ADMINISTRATION PUBLIQUE,
mention passable
est délivré à **M. JEAN-PIERRE SIMEONI**
au titre de l'année universitaire 2009-2010
et confère **le grade de Licence,**
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Ajaccio, le 6 octobre 2010

Le titulaire

Le Président

Pour le Président
Par délégation
Le Directeur de l'UFR de Droit,
Sciences Sociales, Economiques et de Gestion

Professeur Yves COPPOLANI

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

M. BARAT

N° 7890775